

Arrêté

N° 2026-23

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade de **CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE** au titre de la promotion interne – Année 2026 –

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L.523-1, L.523-5 à L.523-6,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

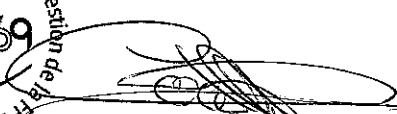
Considérant que 2 recrutements de fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ont été recensés dans l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés, permettant d'inscrire un fonctionnaire sur la liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service de police municipale au titre de l'année 2026 en application de l'article 2 du décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 précité,

Arrête :

Article 1 : À compter du 4 février 2026, la liste d'aptitude au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne pour l'année 2026 est dressée ainsi qu'il suit :

LOMBARDI Séverine

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 04/02/2026
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.